

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-185

présenté par

M. Viala, M. Brun, M. Dive, M. Straumann, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Di Filippo,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Beauvais, M. Saddier, M. Masson, M. Pierre-Henri Dumont, M. de
Ganay, M. Nury, M. Descoeur, M. Leclerc, M. Reiss, M. Vialay, M. Viry, Mme Poletti, M. Hetzel,
Mme Bassire, M. Door, Mme Lacroute et Mme Louwagie

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	20 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'action 21 « développement du tourisme » au sein du programme 134. Les 20 000 000 d'euros affectés à cette nouvelle action sont prélevés de l'action 01 du programme 305.

Cette ligne de crédit est essentielle pour la valorisation du tourisme dans nos territoires et permet de faire vivre de très nombreuses associations qui promeuvent le tourisme, mais qui accompagnent aussi et permettent à de nombreuses personnes dans le besoin de partir en vacances, de découvrir de nouveaux horizons. Ainsi, cette action a une double valeur, d'attractivité pour nos territoires et de promotion du patrimoine local mais aussi social.